



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 05/02/2019

Référence
2019_02_01

Objet de la délibération
Election de deux Vice-Président.e.s

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	29	

Date de la convocation
28/01/2019

Date d'affichage
28/01/2019

--

L'an 2019 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BILIRIT Dominique, BRUBAN Claudine, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVIL Arnel, GUEGANTON Loïc, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard
Suppléant(s) : BILIRIT Dominique (de Mme NICOLAS Gaëlle)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, BELLEC Claude à M. KERMAREC Charles, BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme QUIGUER Tifenn, MM : CALVEZ Christian à M. GIBERGUES Bernard, LORCY Arnel à Mme LE VAILLANT Annie, SALAMI Réza à M. CUILLANDRE François

Excusé.e.s :

Mmes : FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, NICOLAS Gaëlle, MM : JACOB Fabrice, LE TYRANT Jean Claude, MELLOUËT Roger, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, RIOUAL Bernard, TALARMAIN Roger, TRABELSI Hosny

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaële, RIOS Laura MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin

A été nommé secrétaire : TALARMIN André

Objet de la délibération :
Election de deux Vice-Président.e.s

En application des articles L 5211-10 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de deux Vice-Président.e.s.

Il est rappelé que les Vice-Président.e.s sont élu.e.s à bulletin secret, au scrutin uninominal et à la majorité absolue.

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 029-200033736-20190205-2019_02_01-DE

le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Monsieur Dominique CAP :

Nombre de membres en exercice : 45

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 35

Nombre de suffrage exprimés : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Dominique CAP : 27

Monsieur Dominique CAP ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président.

Madame Gaëlle NICOLAS :

Nombre de membres en exercice : 45

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 35

Nombre de suffrage exprimés : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés en faveur de Gaëlle NICOLAS : 33

Madame Gaëlle NICOLAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Vice-Présidente.

A Brest,

Le Président,

François Cuillandre